

**FICHE DE PREVENTION : LES RISQUES TECHNIQUES**  
**Adopter les bons réflexes pour gérer au mieux le confinement**

### En phase d'exploitation :

La fermeture d'un site industriel peut engendrer de nombreux sinistres, d'autant plus fréquents et graves que la décision de fermeture est inopinée et que la durée est supérieure à celle habituelle (nuit, week-end, vacances planifiées...). C'est pourquoi il est particulièrement recommandé de :

- Faire garder le site, ou au minimum d'organiser des inspections régulières de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments, à l'instar des inspections internes régulières, des rondes de fermeture...notamment après un phénomène météorologique notable.
- Vérifier le bon fonctionnement et la bonne transmission des alarmes techniques, intrusion et incendie, l'adéquation des consignes à la station de télésurveillance, ainsi que la vidéosurveillance et l'éclairage des extérieurs du site.

### Malveillance

Les sites inoccupés ou semblant inoccupés sont particulièrement sensibles aux actes de malveillance, dont l'incendie volontaire par mise à feu de matières combustibles aisément accessibles, notamment si le site en a déjà été l'objet par le passé.

1. Rester discret sur la décision de fermeture.
2. Débarrasser de toute matière combustible les abords des bâtiments (dont les auvents, les bâtiments semi-ouverts ou mal fermés...) en respectant notamment la règle des 10m.
3. Vider de toute matière combustible les différents équipements extérieurs, comme les convoyeurs, sècheurs, poubelles sur roulettes...

### Vol

1. Diminuer les valeurs au minimum (liquidités, métaux précieux...).
2. Répartir les marchandises de valeur en différents endroits difficilement accessibles.
3. Sécuriser les engins de manutention et véhicules de service (clés dans un coffre ou une pièce sous détection intrusion...).

### Incendie / Risques divers

1. Veiller à l'arrêt de tous les appareils électriques non nécessaires.
2. Fermer les vannes des canalisations de fluides divers (gaz, eau...) du réseau ou de réserves internes à l'entreprise (bouteilles de gaz, citernes...).
3. Veiller au maintien sur rétention des liquides dangereux.
4. Fermer manuellement les portes, dont les portes coupe-feu.

### Chauffage / Maintien hors gel

Dans les régions ou zones à risque de gel, si le chauffage est arrêté :

1. Veiller soigneusement à la bonne fermeture de toutes les portes, fenêtres, exutoires...
2. Fermer l'arrivée d'eau et éventuellement vidanger les canalisations et les équipements, notamment si le bâtiment ou la chaufferie sont mal isolés thermiquement.

*Attention, certains systèmes, comme les systèmes de protection incendie par sprinkler, peuvent nécessiter le maintien en fonctionnement du chauffage des bâtiments.*

### Travaux / Entretien / Maintenance

Les périodes de non exploitation peuvent être propices à des opérations d'entretien, de maintenance ou de travaux.

1. En cas d'opération de maintenance ou de travaux, veiller à la bonne application de la procédure de permis de feu.

### En phase construction :

Dès lors que la période d'inactivité sur le chantier s'éternise, penser à adopter les conseils suivants :

#### Incendie

1. Déconnecter les installations électriques et process (eau, gaz, fluides) non vitaux.
2. Veiller à évacuer les déchets notamment combustibles de l'emprise du chantier.
3. Vérifier que le matériel se situe dans une zone d'entreposage enfermée (soit à l'intérieur d'un bâtiment, soit au moins par une clôture), adaptée à l'endroit et aux objets concernés.
4. Séparer les unités de stockage par des murs coupe-feu ou par une distance de 50 mètres au minimum.
5. Limiter les valeurs déposées par unité de stockage.

#### Evénements naturels

1. S'assurer du maintien en service des systèmes de pompages ou de rabattements y compris de leur alimentation électrique avec un système de secours.
2. Penser également à sécuriser la base vie notamment en protégeant les ouvertures des agressions extérieures.
3. Assurer le contreventement des ossatures érigées.
4. Vérifier que le matériel se situe dans une zone d'entreposage enfermée (soit à l'intérieur d'un bâtiment, soit au moins par une clôture), adaptée à l'endroit et aux objets concernés.
5. Placer et réaliser les unités de stockage de manière à prévenir des dommages occasionnés par l'accumulation d'eau ou par une inondation provoquée par des chutes de pluie ou par des crues dont la période de récurrence statistique est inférieure à 20 ans.
6. Remiser engins mobiles, matériels et équipements dans des locaux clos et couverts.
7. Sécuriser les gros engins/équipements difficilement démontables et leurs accès.

#### Malveillance / Vol

1. S'assurer que les locaux soient entièrement fermés / verrouillés, gardiennés 24h/24 et 7j/7 ou télé-surveillés avec levée de doute.
2. Sécuriser la clôture périmétrique et les accès avec un gardiennage 24h/24 et 7j/7 ou télésurveillance avec levée de doute.